



Délibération n° 19 / 2019

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

- 2 AVR. 2019

D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Fabienne THALAMAS, 1^{ère} Adjointe au Maire,

Étaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, , Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILLES.

Absents excusés M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK) Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Daniel BERAUD), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à M. Joseph MARCO), Mme Michèle WASSELIN (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Compte administratif 2018 - Adoption

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :

Madame Bardin soumet le compte administratif 2018 au Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les documents budgétaires de l'exercice 2018 ;

Vu le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018 ;

Vu le tableau synthétique ci-dessous récapitulant les réalisations de l'exercice en dépenses et recettes.

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 19/2019****Objet : Finances – Compte administratif 2018 - Adoption**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 271 238,14	G	6 122 472,14
	Section d'investissement	B	2 459 165,32	H	1 699 493,95
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	350 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	678 691,67 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	7 730 403,46	= G+H+I+J	8 850 657,76
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	917 523,77	L	729 641,77
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	917 523,77	= K+L	729 641,77
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 271 238,14	= G+I+K	6 472 472,14
	Section d'investissement	= B+D+F	3 376 689,09	= H+J+L	3 107 827,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	8 647 927,23	= G+H+I+J+K+L	9 580 299,53

Il est précisé que le compte administratif est identique au compte de gestion présenté par Madame la trésorière.

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 12 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau ci-dessus détaillé ;
- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- APPROUVE l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2018, conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément à la loi, Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 12 mars 2019.

Commune de PIGNAN (Hérault)


Délibération n° 19/2019

Objet : Finances – Compte administratif 2018 - Adoption

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 27 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1 (M. Jean-Marie POURTIER)

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 2 AVR. 2019
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN